- COMMUNE DE LA BROSSE-MONTCEAUX - RAPPORT DE L

ID: 077-217700541-20250109-DLB202502-DE

- 9 JANVIER 2025 -

Préambule:

L'article L2231-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

Le maire d'une commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Le rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante. Le débat est suivi d'un vote.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1.

Dans un délai de quinze jours à compter de leur publication, ils sont transmis aux représentants de l'Etat dans la région et dans le département, au président du conseil régional ainsi que, selon le cas, au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ainsi qu'au président de l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs et les données qui doivent figurer dans le rapport ainsi que les conditions dans lesquelles l'Etat met à la disposition des collectivités concernées les données de l'observatoire de l'artificialisation.

L'article R2231-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

Le rapport relatif à l'artificialisation des sols prévu à l'article L. 2231-1 présente, pour les années civiles sur lesquelles il porte et au moins tous les trois ans, les indicateurs et données suivants :

- 1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation ;
- 2° Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées, telles que définies dans la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme :
- 3° Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables, au sens des 1° et 2° de la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme :
- 4° L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme. Les documents de planification sont ceux énumérés au III de l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme.

Le rapport peut comporter d'autres indicateurs et données. Il explique les raisons des évolutions observées sur tout ou partie du territoire qu'il couvre, notamment l'impact des décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme ou des actions de renaturation réalisées.

Pour établir ce rapport, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents disposent gratuitement des données produites par l'observatoire de l'artificialisation mentionné à l'article R. 101-2 du code de l'urbanisme.

Publié le

Berger Levrault

Ils peuvent également utiliser les données de dispositifs d'observation

ÍD : 077-217700541-20250109-DLB202502-DE

localement, en particulier ceux mentionnés au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation et s'appuyer sur les analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation du schéma de cohérence territoriale mentionnée à l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme et de celle du plan local d'urbanisme mentionnée à l'article L. 153-27 du même code.

Dans ce contexte, une lettre du Préfet de Seine-et-Marne, en date du 21 novembre 2024 sollicite un rapport :

Il est précisé que ce rapport comprenne la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares et en pourcentage de la superficie du territoire couvert.

Le rapport sera complété par des éléments relatifs au développement du territoire et par l'évolution de la consommation d'espaces (au regard notamment des décisions prises en matière d'aménagement).

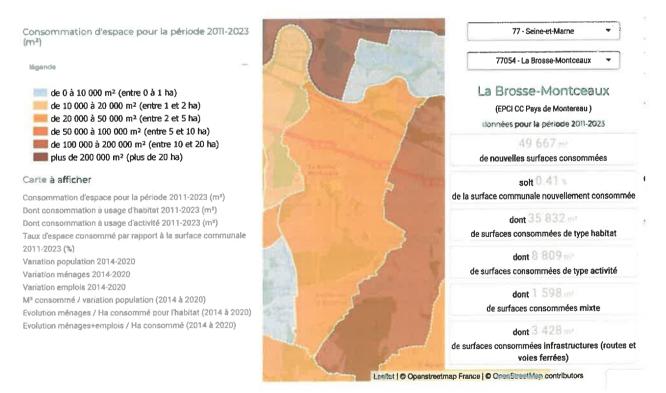
Ce rapport doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, suivi d'un vote.

A - État des lieux rétrospectif de la consommation d'espaces sur la base ministérielle

Source: https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-artificialisation

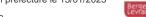
Cette base indique les valeurs suivantes, pour la période 2011 – 2023, exprimée ici en hectares, avec un total de 4,97 hectares :

- 3,58 ha pour l'habitat,
- 0,88 ha pour l'activité,
- 0,16 ha "mixte",
- et 0,34 ha pour les infrastructures.



Les valeurs présentées en pages suivantes sont établies sur des bases issues de l'analyse de photographies aériennes.

*

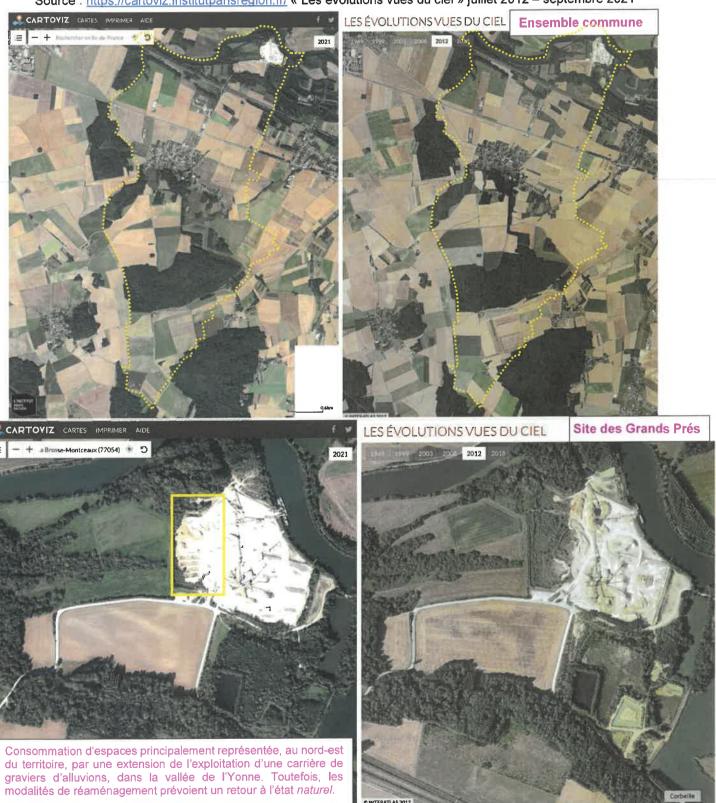


B - État des lieux rétrospectif de la consommation des espaces natu ID: 077-217700541-20250109-DLB202502-DE effectué par la Commune :

→ Observation : les données les plus précises disponibles sont celles du MOS en 81 postes de 2012, et les photos aériennes ci-dessous, pour la période juillet 2012 - septembre 2021.

Cet état des lieux est donc effectué sur la base des photos aériennes et du MOS de 2012, par comparaison avec les photographies aériennes de septembre 2021 (Géoportail). La période suivante - 2021 / 2024 - a été établie par examen du registre des permis de construire.

Source: https://cartoviz.institutparisregion.fr/ « Les évolutions vues du ciel » juillet 2012 – septembre 2021



Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

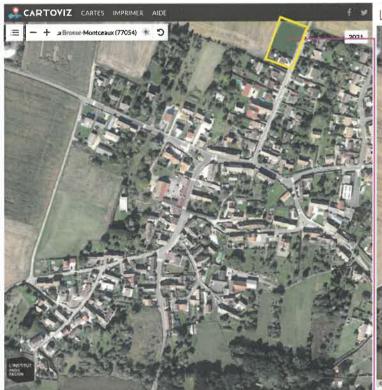
ID: 077-217700541-20250109-DLB202502-DE







Consommation d'espaces représentée par deux constructions à usage d'activités économiques.





Consommation d'espaces qui apparaît nulle : les aménagements sont réalisés dans des emprises déjà occupées. On note toutefois <u>une extensio</u>n en préparation, constatée sur la période post 2021, rue de la Rangée.

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le







Consommation d'espaces qui apparaît constituée de la réalisation de deux lotissements d'habitation : le Cloître, au nord, et rue du Vigneau, au centre du village.



Consommation d'espaces qui apparaît nulle dans ce secteur.





<u>C - Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en nombre d'hectares et en % de la superficie de la commune. En caractérisant différents types d'espaces.</u>

→ Observation : les données sont ici issues du MOS 2012 en 81 postes, par comparaison avec l'évolution du cadastre et (ou) des photographies aériennes de 2021, puis des constructions réalisées depuis cette date.

Période 2012 - 2021 Habitat	Activit	és Équ	ipements
Le Vigneau	0,28	0	0
Le Cloître	1,49	0	0
Le Petit Périchois	0	0,10	0
Phytorestore	0	0,32	0
Carrière les Grands Prés	0	1,99	0
Période 2021 - 2024			
Rue de la Rangée	0,16	0	0
Impasse M. Loriot	0,05	0	0
Route de Chevinois 1	0,25	0	0
Route de Chevinois 2	0,14	0	0
TOTAL surfaces en hectares	2,37	2,41	0
SURFACE COMMUNALE	1202	1202	1202
% SURFACE COMMUNALE	0,20	0,20	#DIV/0!

→ Détails : voir la carte jointe, sur la base du MOS 2012 en 81 postes.

NOM 2012 - 2024	TYPE	SURFACE en m2	TOTAL
Le Petit Périchois	Activités	1000	
Phytorestore	Activités	3221	
Carrière les Grands Prés	Activités	19948	
TOTAL			24169
Le Vigneau	Habitat	2826	
Le Cloître	Habitat	14908	
Rue de la Rangée	Habitat	1634	
Impasse M. Loriot	Habitat	472	
Route de Chevinois 1	Habitat	2491	
Route de Chevinois 2	Habitat	1385	
TOTAL			23716



D - Éléments relatifs à la consommation d'espace, en relation: 077-217700541-20250109-DLB202502-DE d'aménagement.

→ Observation : la commune a aujourd'hui achevé son urbanisation, tout au moins au regard du PLU en vigueur et d'une mise en compatibilité sur déclaration de projet, laquelle va consommer 0,33 ha pour la reconstruction de la station d'épuration.

<u>D.1 - Voir en page 21 du PADD</u> : la "consommation d'espaces", naturels ou agricoles, retenue pour le PLU actuel, a été calculée sur la base des zones constructibles qui intégraient des parcelles <u>non bâties</u>.

Ça donnait ceci dans le PLU actuel : 1,64 hectare (exploitation de carrière non comprise), alors que la commune disposait dans le SD-RIF de décembre 2013 d'un "droit" égal à 5% du périmètre <u>réellement construit</u> en 2012, que l'on avait alors calculé. Soit \approx 53 hectares x 0,05 \approx 2,60 hectares.

Ces 53 hectares représentaient la surface totale des propriétés bâties. Pour parvenir à délimiter ce périmètre, on se fondait sur la carte ci-jointe : celle des MOS (modes d'occupation des sols), en 81 postes de légende.

Secteurs non construits classés en zone constructible	surface en m2
Cloître (le lotissement)	9900
route de Chevinois	4000
route de Chevinois chemin Fosse Jourée	1000
rue de la Rangée	1500
Total = 1,64 ha	16400

La différence (2,60 - 1,64 ha), a permis de mobiliser 0,33 ha de plus pour la STEP.

Total = 1.97 ha	19700
extension station d'épuration	3300
rue de la Rangée	1500
route de Chevinois chemin Fosse Jourée	1000
route de Chevinois	4000
Cloître (le lotissement)	9900
Secteurs non construits classés en zone constructible	surface en m2

D.2 - Incidence du futur SD-RIF E sur le PLU de la Brosse-Montceaux.

Le futur SD-RIF va donner un droit d'extension de 2% <u>par rapport au périmètre réellement construit en 2021.</u> Soit les 53 hectares construits de 2012, plus ce qui a été bâti <u>en extension du périmètre initial</u> entre 2012 et 2021. À savoir de l'ordre 54,5 hectares. Avec un droit à construire de 2%, ça donne ≈ 1 hectare.

Vérification faite, ce qui va encore figurer en extension dans le PLU initial (à compter de 2021, point 0 du SDRIF E) représente 0,58 ha.

Secteurs non construits classés en zone constructible	surface en m2				
Cloître (le lotissement)	0				
route de Chevinois	1000				
route de Chevinois chemin Fosse Jourée	0				
rue de la Rangée	1500				
extension station d'épuration	3300				
Total = 0.58 ha	5800				

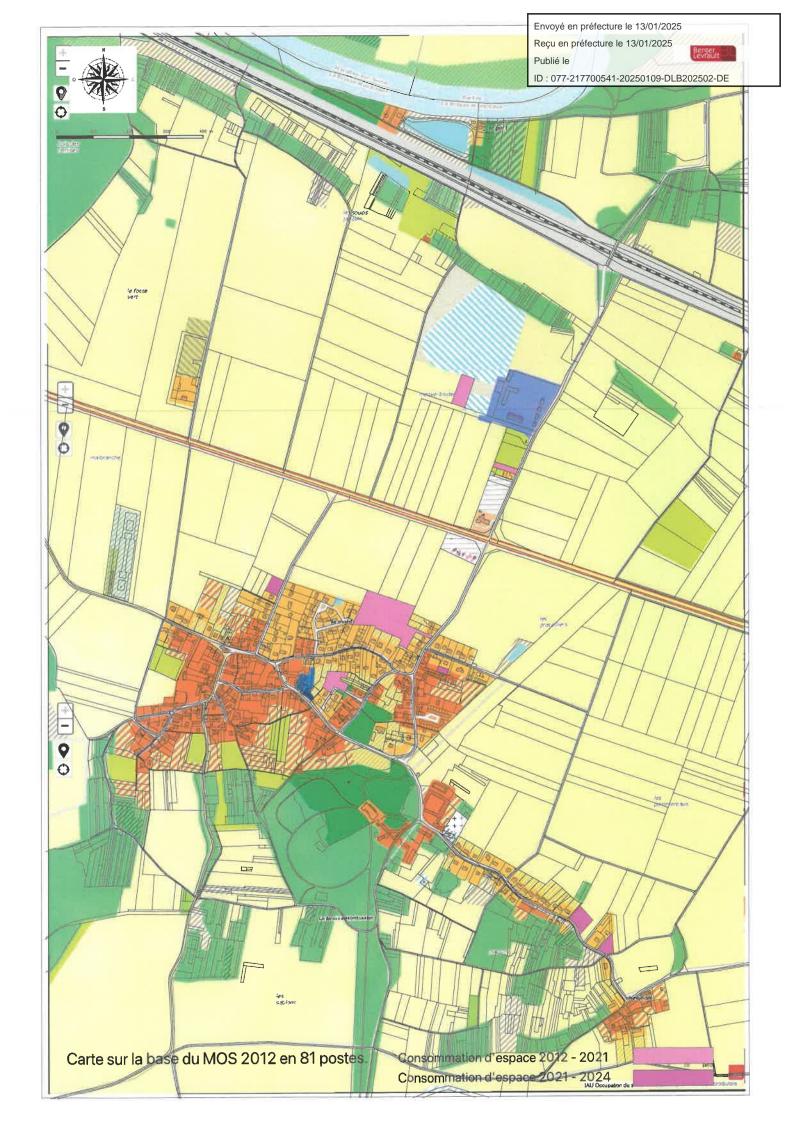
. 1

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le



ID: 077-217700541-20250109-DLB202502-DE



Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le



ID: 077-217700541-20250109-DLB202502-DE

Envoyé en préfecture le 13/01/2025 Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

06/01/2025 15:54

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Librati Espaire Protentité

MonDiagnostic Artificialisation

Q Rechercher un territoire (Com

FAQ

Se connecter

S'inscrire

Commune d'analyse

Maille

0

Période d'analyse

De 2011 à 2022

□ Synthèse

✓ Les attendus de la loi C&R

Diagnostic créé le 6 janvier 2025 à 15:51

Montceaux

La Brosse-

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

Synthèse

Estimation de la trajectoire 2031

Consommation d'espaces NAF

Pilotage territorial

Artificialisation des zonages

d'urbanisme

+4,9 ha

Bilan consommation d'espaces 2011-2020

+2,5 ha

réglementaire de réduction ans) avec un objectif non-Consommation cumulée 2021 au 31 déc. 2030 (10 de la période du 1er jan.

 \Rightarrow

Usage et couverture du sol (OCS

Enjeux environnementaux

 \triangleleft

Téléchargements

Publié le

ID: 077-217700541-20250109-DLB202502-DE

Reçu en préfecture le 13/01/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberte Egglife Palamente



Consulter les trajectoires

FAQ

Se connecter

S'inscrire

III Synthèse

✓ Les attendus de la loi C&R

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

Pilotage territorial

Consommation d'espaces NAF

Artificialisation des zonages d'urbanisme

Enjeux environnementaux \triangleleft

Usage et couverture du sol (OCS



Téléchargements

Consommation

Bilan de la consommation d'espaces

+5,0 ha

Consommation d'espaces 2011-2022

+0,4 ha

Consommation d'espaces moyenne par an entre 2011-2022

> **FICHIERS FONCIERS** Source de données:

Détails données et calcul

Source

Cadastrale) de la DGFIP. Le dernier millésime de 2023 est la photographie du Données d'évolution des fichiers fonciers produits et diffusés par le Cerema territoire au 1er janvier 2023, intégrant les évolutions réalisées au cours de depuis 2009 à partir des fichiers MAJIC (Mise A Jour de l'Information

S'inscrire

Se connecter

FAQ

בכז מסווווסכז מס ספופווום מסוווופוור ום כסווזסוווווומנוסוו מ באלמככז ומאך (ומפרטוכוז)

Agricoles et Forestiers) par année, par destination et par commune.

Consulter le bilan de consommation d'espaces

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

☐ Synthèse

✓ Les attendus de la loi C&R

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

Pilotage territorial

Consommation d'espaces NAF

Artificialisation des zonages d'urbanisme

Enjeux environnementaux 4 Usage et couverture du sol (OCS

 \Box

Téléchargements

Artificialisation

Bilan de l'artificialisation nette entre 2011 et 2022

Objectif zéro artificialisation nette en 2050

Sur la période demandée, l'OCS GE couvre de 2017 à 2021.

+1,3 ha

artificialisati Total

on sur la période

la période 🕲

Artificialisati on nette sur

1,3 ha

+0,1 ha Total

désartificialis ation sur la période 06/01/2025 15:54

06/01/2025 15:54

Publié le ID: 077-217700541-20250109-DLB202502-DE

Se connecter FAQ

S'inscrire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Librai Explisi Fratemité

☐ Synthèse

✓ Les attendus de la loi C&R

L'artificialisation nette = artificialisation - désartificialisation sur la période.

OCS GE (millésime min : 2 017, millésime max : 2 021).

11500

d

MonDiagnostic Artificialisation Calcul

Rapport triennal local

Consulter le bilan de l'artificialisation

Trajectoire de sobriété foncière

Pilotage territorial 幅 Consommation d'espaces NAF

Artificialisation des zonages d'urbanisme

Enjeux environnementaux 4

Usage et couverture du sol (OCS

3,1%

Téléchargements

Croisement avec les zonages d'urbanisme

Artificialisation des zonages d'urbanisme selon les documents d'urbanisme en vigueur

Sur la période demandée, l'OCS GE couvre de 2017 à 2021.

d'artificialisa 98,2% Taux

d'artificialisa

Taux

Taux

5,1%

d'artificialisa

Détails données et calcul

06/01/2025 15:54

Synthèse | Mon Diagnostic Artificialisation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Librat Espaitat Francousié

✓ Les attendus de la loi C&R

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

Pilotage territorial 旧

Consommation d'espaces NAF

Artificialisation des zonages d'urbanisme

Enjeux environnementaux ◁

Usage et couverture du sol (OCS GE)

 \Rightarrow

Téléchargements

Q

urbaniser) Surface

Totale: 1,7 ha

Totale: 884,9

Surface

agricole)

Se connecter

FAQ

S'inscrire

https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/122900/tableau-de-bord/synthesis

naturelle) Surface

Totale: 257,5

86,4%

d'artificialisa Taux

tion des zones U

urbaine) (zone

Surface

Totale: **53,2**

OCS GE Source de données:

Source

Données OCS GE (OCcupation des Sols à Grande Echelle) de l'IGN, sur la

Publié le

ID: 077-217700541-20250109-DLB202502-DE

Reçu en préfecture le 13/01/2025

06/01/2025 15:54









FAQ

Se connecter

S'inscrire

☐ Synthèse

✓ Les attendus de la loi C&R

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

Calcul

artificialisées dans chaque zonage d'urbanisme à la surface de la zone pour d'artficialisation (consulter). Puis comparer la surface totale des parcelles Qualifier l'artificialisation de chaque parcelle OCS GE via la matrice connaître le taux d'occupation.

Consulter les zonages d'urbanisme

Pilotage territorial

Consommation d'espaces NAF

Artificialisation des zonages d'urbanisme

Mentions légales non conforme Accessibilité:

Statistiques

Documentations

nous

Contactez-

FAQ

personnelles

Données

△ Enjeux environnementaux

Usage et couverture du sol (OCS



Téléchargements



Nomenclature du mode d'occupation des sols - Mos

		ø		Publié	en préfecture le 13/01/2025 è le 77-217700541-20250109-DLB202502-DE
81 postes	1 Bois ou forêts 2 Coupes ou clairières en forêts 3 Peupleraies	4 Espaces ouverts à végétation arbustive ou herbacée 5 Berges	6 Terres labourées 7 Prairies 8 Vergers, pépinières 9 Maraîchage, horticulture 10 Cultures intensives sous serres	11 Eau fermée (étangs, lacs)	Parcs ou jardins 14 Jardins familiaux 15 Jardins de l'habitat individuel 16 Jardins de l'habitat rural 17 Jardins de l'habitat continu bas 18 Terrains de sport en plein air
N			တ္		
47 postes	Bois ou forêts Coupes ou clairières en forêts Peupleraies	Milieux semi-naturels	Terres labourées Prairies Vergers, pépinières Maraîchage, horticulture Cultures intensives sous serres	Eau	11 Parcs ou jardins 12 Jardins familiaux 13 Jardins de l'habitat 14 Terrains de sport en plein air
	- 0 w	4	9 8 4 9 2	0	11 12 13 port 14
24 postes	Forêts	Milieux semi-naturels	Grandes cultures Autres cultures	Eau	Espaces verts urbains Espaces ouverts à vocation de sport
	~	6	ω 4	rO	9
11 postes	1 Forêts	2 Milieux semi-naturels	3 Espaces agricoles	4 Eau	5 Espaces ouverts artificialisés

Envoyé en préfecture le 13/01/2025 Reçu en préfecture le 13/01/2025

			20 M Baignades	
		15 Equipements sportifs de grande surface		
			22 Golfs	
			23 Hippodromes	
	8 W Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs	16 🌅 Camping, caravaning	24 🌅 Camping, caravaning	
		17 M Parcs liés aux activités de loisirs sauf parcs de châteaux	25 W Parcs liés aux activités de loisirs sauf parcs de châteaux	
	9 · + Cimetières	18 " Cimetières	26 * * Cimetières	
	10 💹 Autres espaces ouverts	19 Surfaces engazonnées avec ou sans arbustes	27 Surfaces engazonnées avec ou sans arbustes	
		20 🎢 Terrains vacants	28 灰 Terrains vacants	
Habitat individuel	11 Habitat individuel	21 Habitat individuel	29 Habitat individuel	
		22 Ensemble d'habitat individuel identique	30 Ensembles d'habitat individuel identique	
		23 📕 Habitat rural	31 📕 Habitat rural	
Habitat collectif	12 Habitat collectif	24 Habitat continu bas	32 🧮 Habitat continu bas	
		25 Habitat collectif continu haut	33 📕 Habitat collectif continu haut	
		26 Habitat collectif discontinu	- 1	- 1
	13 Habitat autre	27 Habitat autre		Publié
Activités	14 Activités économiques et industrielles	28 // Equipements pour eau, assainissement, énergie	37 / Production d'eau	
			38 Assainissement	3172020
			39 Electricité 40 Gaz	Berger Levrault

19 M Tennis découverts

Envoyé en préfecture le 13/01/2025 Reçu en préfecture le 13/01/2025

																			Reçu Publié		etectui	re le 13	3/01/2025	(lerger evrault	
																					77005	41-202	50109-D	LB202		_
C. C	42 Illiastructures autres	43 Activités en tissu urbain mixte	44 Grandes emprises industrielles	45 // Zones d'activités économiques	46 📉 Entreposage à l'air libre	47 Entrepôts logistiques	48 Grandes surfaces commerciales	49 // Aufres commerces	50 Grands magasins	51 🌉 Stations-service	52 Bureaux	53 🌉 Installations sportives couvertes	54 📉 Centres équestres	55 N Piscines couvertes	56 🌅 Piscines en plein air	57 Autodromes	58 Enseignement de premier degré	59 Enseignement secondaire	60 🦳 Enseignement supérieur	61 📗 Enseignement autre	62 / Hôpitaux, cliniques	63 🆊 Autres équipements de santé	64 💟 Grands centres de congrès et d'exposition	65 Equipements culturels et de loisirs	66 Sièges d'administrations territoriale	
		ités																							Ø	
		29 Zones ou espaces affectés aux activités				30 Entrepôts logistiques	31 S Commerces				32 Bureaux	33 🌉 Bâtiments ou installations de sport					34 Etablissements d'enseignement				35 🖊 Etablissements de santé		36 💌 Grands centres de congrès et d'exposition	37 Equipements culturels et de loisirs	38 Administrations, organismes officiels	
						15 Entrepôts logistiques	16 Commerces				17 🔣 Bureaux	18 Sport (construit)					19 🔣 Equipements d'enseignement				20 🖊 Equipements de santé		21 Equipements cuturels, touristiques et de loisirs		22 🎆 Autres équipements	
												ements														

41 Pétrole

Envoyé en préfecture le 13/01/2025 Reçu en préfecture le 13/01/2025

10

_

Equipements de missions de sécurité

29

Equipements d'accès au public limité

89

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

ID: 077-217700541-20250109-DLB202502-DE

© IAU îdF 2012